



Contrat d'engagement de l'entraîneur

Club Essor

Saison 2023-2024

En devenant entraîneur du Club Essor, je m'engage à :

- Avoir une conduite digne d'un représentant du Club Essor et respecter l'éthique sportive pendant les entraînements et les compétitions.
- Être présente aux événements (entraînements, bénévolats et compétitions) de mon équipe. L'entraîneur est responsable de la mise à jour de sa présence sur le site du club ESSOR (minimum de 24 heures avant).
- Respecter les athlètes, les locaux, le matériel et responsable du programme ESSOR physiquement et verbalement en tout temps. Tout écart de conduite sera communiqué au responsable du programme et des sanctions pourraient être appliquées s'il y a répétition d'inconduite à cet égard.
- Attribuer le temps nécessaire à la réussite en m'imposant une discipline digne de l'excellence. Compléter toutes les formations nécessaires afin d'être éligible en tant qu'entraîneur de volleyball Québec. Vous serez responsable des amendes imposées par volleyball Québec si les formations ne sont pas complétées.
- Respecter la règle de jeu équitable du club Essor. Pour les 3 premiers tournois de la saison, chaque joueur doit débiter un minimum de 1 set par match. Les changements seront autorisés à 15 points pour le U14, à 12 points pour le U15-U16 et à 8 points pour le U17-U18. Pour les derniers tournois de la saison la règle du jeu équitable de Volleyball Québec sera prise en considération.
- Ne consommer aucun alcool ou substance illicite ni être sous l'effet de celles-ci pendant toutes les activités liées à l'équipe.
- Ne fournir, en aucune circonstance, des drogues (autres que les médicaments prescrits selon les règles) ou des substances améliorant la performance et ne pas en promouvoir ou tolérer l'utilisation.
- Reconnaître le pouvoir inhérent au poste d'entraîneur et respecter les droits de tous les participants dans le sport.
- En interagissant avec les athlètes ou avec des individus dans une situation de pouvoir, d'autorité ou de confiance manifeste, l'entraîneur doit prendre les précautions suivantes :
 - Limiter les contacts physiques à des gestes non menaçants ou non sexuels (p. ex : tope là, tapes dans le dos ou sur l'épaule, poignées de main, instructions spécifiques, etc.)
 - Lors de rencontre ou de déplacement avec un athlète, celle-ci ne doit jamais être laissée seule en présence de l'individu en situation de confiance (règle de 2). Pour les séjours à l'hôtel, d'autres adultes de sexe opposées doivent superviser la situation ou d'autres personnes doivent être présentes.
- Utiliser les médias sociaux de façon responsable et stratégique, en adoptant un comportement digne d'un représentant du club Essor

Signature de l'entraîneur : _____

Envoyez ce document signé à clubessorcontrat@gmail.com

Si des interrogations se posent, n'hésitez pas à contacter le responsable du Club Essor.